

AUX ELECTRICES ET AUX ELECTEURS

DE LA PREMIERE CIRCONSCRIPTION LEGISLATIVE DE LA GUADELOUPE

Citoyennes, Citoyens,

Il vous faut retourner aux urnes le 21 Juin 1981 pour le deuxième tour de scrutin de l'élection législative !

Ce jour la, il n'y aura plus que deux candidats en présence ! Vous aurez donc a choisir en fait, au dela des questions de personne, entre deux politiques diamétralement opposées.

Si vous êtes partisan de la ligne politique du Parti Communiste Guadeloupéen définie officiellement par son **dernier Congrès de Sainte-Anne** a savoir **«l'indépendance à contenu socialiste»** vous voterez pour son candidat !

Si, par contre, votre volonté est que la Guadeloupe demeure au sein de l'ensemble national français et qu'elle soit ainsi en mesure, avec le concours de tous ses enfants, de poursuivre la lutte progressive de l'égalité des droits avec le peuple de France, vous aurez a cœur de voter pour le candidat aujourd'hui unique des départementalistes, toutes tendances réunies.

Tel est bien le sens fondamental qu'aura votre vote du 21 Juin 1981 !

Eliminer le candidat d'un Parti dont la doctrine officielle est bien la recherche de l'indépendance de la Guadeloupe, est, dans ces conditions, un devoir impérieux pour tous ceux qui veulent défendre sincèrement l'avenir institutionnel de la Guadeloupe et maintenir la Guadeloupe dans la France.

Ne vous laissez pas tromper ! Le Parti Communiste Guadeloupéen n'avalisera jamais une politique de décentralisation pour la Guadeloupe, tout simplement parce qu'une telle politique, fondamentalement opposée a la sienne, sous-entend que la France est en Guadeloupe légalement et légitimement chez elle.

Par conséquent, seuls en Guadeloupe ceux qui veulent maintenir la Guadeloupe dans la France, sont en mesure de rechercher les bases d'une décentralisation qui puisse permettre aux Guadeloupéens de participer le plus largement possible à la gestion des affaires de la Guadeloupe dans le cadre national et français, et dans le respect des articles 34, 37 et 73 de la Constitution.

Réaffirmez donc votre volonté de rester des citoyens et des nationaux français, non seulement pour garantir les droits acquis de notre peuple, mais encore pour les étendre afin de parvenir à la parfaite égalité des droits entre nationaux français.

Tous aux urnes, le 21 Juin 1981, pour maintenir vos droits imprescriptibles de nationaux français !

Vive la France !

Vive la Guadeloupe !

VOTEZ pour **Lucien BERNIER**, candidat titulaire,
Léopold HELENE, candidat suppléant.